100

### LETTRE

214-5

A

# THEOPHILE,

SUR

L'ORIGINE DE JOB,

& sur la verité de son Histoire,

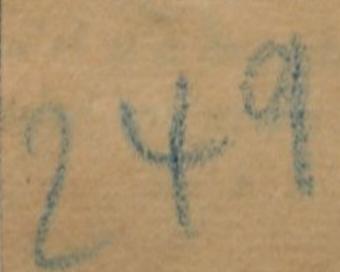
ITE'M,

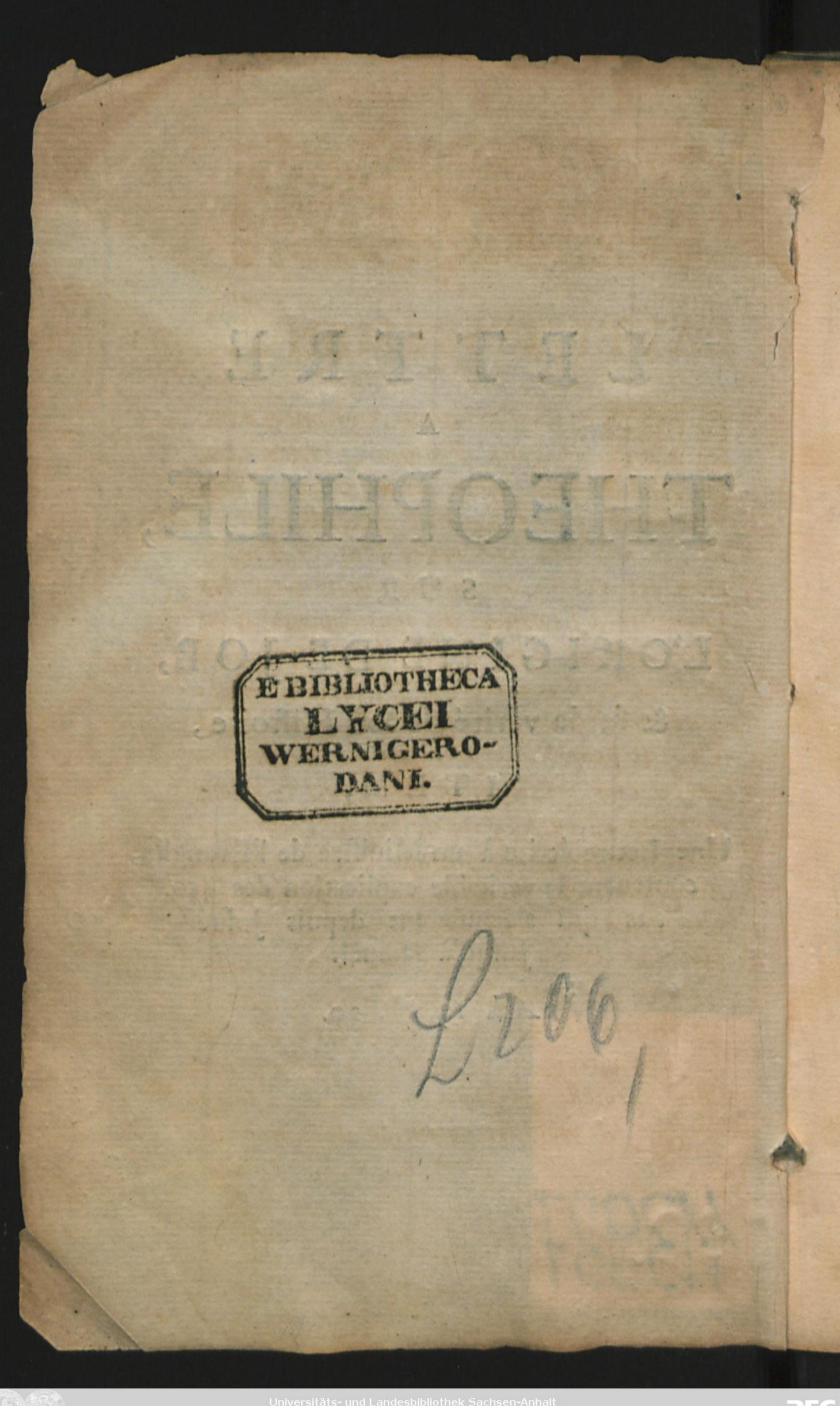
Une Lettre écrite à un Ministre de l'Evangile, contenant la veritable explication des 450. ans qui s'écoulerent depuis Josué Jusqu'à Samuel.

Att. 13. V. 20.

AB

113937









#### AVERTISSEMENT.

Es Considerations renfermées dans ce petit Volume, concernant deux sujets qu'on estime n'être pas des moins dificiles à traiter, n'ont pas été mises sous la Presse, pour les rendre publiques, mais pour les soumettre à l'examen de gens capables d'en juger & de voir si elles pourroient être d'aucun prix qui meritat les soins de quelques-uns d'entre ceux que Dieu a mis dans l'Eglise pour l'interpretation des Textes sacrés, asin qu'en metant à prosit le talent qui leur est confié, ils daignent s'employer à donner les derniers coups de plume à cette production laquelle on ne pretend pas d'exposer aux yeux des Connoisseurs, comme une Pièce achevée; mais bien plûtôt, comme une Ebauche: & l'Auteur osant se promettre du zele & de la pieté des uns ou des autres, un tel secours necessaire à ses Jins, proteste qu'il n'a eu, dans son entreprise, la moindre intention de donner at-

#### AVERTISSEMENT

teinte à l'honneur ou a la reputation de qui que ce soit; or que son unique but n'a été que d'arracher, s'il étoit possible, du sein des tenebres, certaines verités que l'Esprit d'erreur & d'illusion s'efforce d'y tenir cachées, depuis tant de Siécles, pour en derober la beauté aux Enfans de lumiere; pouvant, aussi dire qu'il ne connoit personne d'entre les vivans, qui doive prendre à sa charge, tout ce qui demande correction, dans les Commentaires dont il s'agit; mais que plutôt, il croit que les Auteurs modernes n'y ont d'autre part que la peine d'avoir compilé ce que divers Anciens de l'Eglise primitive & autres, nous en ont laissé, dans leurs Ecrits. Oui, c'est ce que declare, de bonne foy celui qui n'ayant aucun panchant à choquer le moindre de ses freres, se trouve à plus forte raison, tres eloigné de vouloir faire insulte aux personnes qu'il regarde, comme des Objets dignes de sa veneration et de toute son estime.

one one Piece achevees mais bien places

comme and Phaneps: Or L'Ausenr beaute

promotive du acte cor de la pieté des pes

on des autres, un tel securs necessaire is

hens, proceede que il m'a en, dans fou euri-

DISA



### DISSERTATION

pointe de pette près print à meme elette voyant

## L'ORIGINE DE JOB,

Or sur la verité de son Histoire.

Lest vrai, M. & très honoré Theophile, que je vous ai promis mes considerations sur l'Origine de Job; & si, presentement, je viens à degager ma parole, sur les instances que vous daignes m'en faire, je dois vous avouer que je n'obeis qu'après avoir bien hesité, ne sachant quel parti prendre, considerant, d'un coté, le danger auquel on s'expose, voulant renverser des opinions que de Siècles entiers semblent avoir mises à l'abri de tout inconvenient; & de l'autre, le devoir mutuel, & j'ose dire indispensable, qui doit regner entre les hommes; & sur tout, entre ceux qui font profession d'une même foi, pour se communiquer, charitablement, les uns aux autres, les lumieres qu'ils peuvent avoir aquises, par leur meditation sur quelques Textes sacrés de la Loy & de l'Evangile: & s'il faut, encore, vous faire connoitre jusques où va ma timidité, lors qu'il s'agit de parler des Ouvrages d'autrui, ce lera en vous disant que pour achever de me vainicurs

vaincre, j'ay deu avoir recours à l'exemple d'un celebre Grec qui se trouvant entre deux grandes extremités, incertain s'il devoit parler ou le taire, aima mieux risquer de perdre sa vie, en rompant un silence prescrit, que de laisser échaper une bonne occasion de rendre un service fort important à sa Patrie. Ainsi, donc, M. je viens à vous, à peu près, dans le même esprit, non point comme voulant paroître plus clair-voyant que les autres, mais pour, au hazard de ce qui pourroit en arriver, vous exposer, nument, les progrés que j'ai faits dans ma recherche, en me traçant une route differente de celle qu'ont tenue ceux qui, comme moi, se sont, ci devant, apliqués à l'aplanissement des difficultés dont il s'agit, ici; mais crainte qu'il ne vous arrive d'attribuer quelque sentiment d'orgueil à ma conduite, je dois, d'abord, vous dire que je n'ai laissé de suivre mes maîtres qu'après m'être aperçû qu'ils étoient alles contreleur propre dessein; s'éloignans de leur but, en cherchant hors de l'Ecriture ce qui ne se trouve nulle part ailleurs qu'en elle, ou passant trop legerement sur les verités qu'elle expose, également, aux yeux du corps & de l'esprit d'un chacun. 19 दशकार का का

Quoi qu'il en soit, me tardant de vous convaincre, de ma bonne intention, j'abrege ce prelude, pour venir au fait, à commencer, par vous donner une idée de ce fameux Arabe qui va faire le sujet de notre entretien, sans, toutesois, lui attribuer la moindre chose au delà de ce qui lui est, legitimement, dû: heureux qui pourroit lui saire justice, en ne rien derobant à ses merites!

Sans m'arreter, donc, à refuter ceux qui, par je ne sçai quel vertige, entrent en doute si Job a jamais existé, en personne, dans l'Arabie ou ail-

leurs,

leurs, me fiant à ce que lui même nous en dit de sa main & plume excitée & conduite par l'esprit de Dieu, je pose pour une chose veritable & constante que Job a été, dans l'Arabie petrée, un des plus sçavans hommes de son tems, & des plus riches, non seulement de la Contrée où il avoit sixé son établissement, mais, aussi, de tous ceux que l'Ecriture apellé les Ovientaux: & ce qui surpassoit, encore, tout ce noble & brillant exterieur, c'est qu'au dedans, la droiture de cœur; la pieté, & la crainte de Dieu lui étoient,

abondamment echûes en partage.

Toute-fois, helas! nonobstant tous ces dons excellens de l'esprit, & parmi ces grands avantages de la fortune, cet incomparable personnage ne laissa pas d'être atteint de toutes les miseres dont les mortels puissent être le jouet: Dieu l'ayant livré à la merci du Tentateur, excepte quant à la vie: telle fut la sagesse du Tout puissant, qui, toujours, quand bon lui semble, peut convertir le mal en bien pour nous donner des preuves incontestables & parlantes que s'il expose les Fideles à de rudes epreuves, ce n'est qu'afin de les epurer, comme l'Or qui mis au Cruset en devient Esaie 48. plus reluisant, par la force du feu; & pour faire v. 10. Job voir que s'il abat & brise son propre Ouvrage, 23. v. 10. ce n'est que pour un tems, sculement, & pour le retablir & le rendre plus splendide qu'il ne l'étoit, auparavant: qui peut trouver cela mauvais? Ce rétablissement ne s'est il pas, aussi, trouvé en Job, après quelques mois d'epreuve; metons y des années entieres, quand Dieu satisfait de la perseverance de son serviteur, ne se contenta pas de l'arracher au pouvoir de Satan; mais, pour d'autant mieux lui faire sentir les effets de sa bonte paternelle, il rendit son dernier état plus floriffant

rissant que le premier ne l'avoit été, comme nous le verrons, ci après, en lisant le chap. 42. de son Livre.

Comme les Auteurs ne sont pas, seulement, divisés sur l'existence de Job; les uns l'a niant & les autres l'affirmant; mais qu'aussi, ceux qui riennent pour l'affirmative; ne peuvent pas, non plus, s'accorder entr'eux, au sujet de son Origine; m'étant mis en devoir d'entrer en connoissance de leur different, à dessein de me ranger du côté de ceux qui me paroitroient les plus raisonnables, j'ai trouvé que les uns font decendre le faint Homme de Nachor frere d'Abraham; & les autres d'Abraham même; par la tige d'Esau fils d'Isaac. Les premiers se sondans sur ce que Gen. 22. v. l'aîné des Enfans de Nachor s'appelloit Huts, ont cru pouvoir, avec quelque aparence de raison, inferer de là, que Job en seroit decendu, parce que le lieu de son habitation s'apelloit le Pais de Huts; mais les autres, au contraire, soûrenant que Job est de la famille d'Esau, fondent leur opinion sur le verset 28. du chap. 36. de la Genese; où il est dit que les enfans de Disçan étoient Huts & Aran.

Il s'agit, donc presentement, M. & très honoré Théophile, de voir quelle de ces deux opinions
est la mieux sondée, suposé que l'une l'emporte,
en merite, sur l'autre; de quoi jé vous laisserai,
volontiers, le Juge, avec faculté d'en decider,
après vous avoir exposé quelle seroit ma pensée,
là-dessus; mais prenant garde que les Docteurs
de l'Eglise, tant anciens que modernes, n'ont
fait decendre Job de Nachor que par simple conjecture; & voyant qu'à cet égard là, je les imite, en quelque saçon, ne trouvez, toutesois,
par étrange, si dans mes conclusions, je m'éloigne
d'eux;

d'eux: & considerant que quand la verité cherche à se faire jour, au travers des tenebres du tems, & de la nature des faits qui nous est peu connue, elle laisse à un chacun la liberte de dire son sentiment; sousfrez qu'en vous disant le mien, sans pretendre d'offenser personne, je vous avoue que je n'ai pas le moindre penchant à croire que Huts le sils ainé de Nachor air, jamais, abandonné sa l'atrie, pour aller s'établir au delà du Fleuve qui separe la Chaldée de l'Arabie; mais qu'il me paroît plus croyable, comme plus naturel, qu'en qualité d'aîné de la maison, il se tint auprès de son Pere, suivant le Droit & la Coûtume des Enfans de la race de Sem; & que si la mort ne le prevint, comme elle avoit prevenu Haran son Oncle, Genese 11. v. 28. il passa d'Ur à Carran, en famille, lors qu'après le decez de Thare, Nachor s'y retira, tant pour y recueillir quelque portion d'heritage, que pour y profiter de la bonté du Territoire dont il pouvoit se promettre de grands avantages, pour sa Bergerie; car je vous prie, M. de remarquer que, n'en deplaise à quelques uns, Nachor ne partit point d'Ur avec Tharé son Pere, comme cela paroît clair du chap. 11. de la Gen. v. 31; mais que ce fut après en avoir apris le decez, & que les nouvelles lui vindrent qu'Abraham & Loth avoient passé outre, pour entrer en Canaan; car, encore une fois, quelle aparence que pour aller chercher un établissement dans l'Arabie deserte, Huts auroit abandonné son bon Païs natal, ses parens & son patrimoine, pendant que son plus jeune trere Bethuel qui fut Pere de Laban & de Rebecca, s'y tenoit attaché Gen. 24. v. 15. 24. 29.

Comme je dois m'attendre que plusieurs qui sont prevenus en faveur du sentiment contraire,

A 5 m'ob

m'objecteront que ne pouvant, tout au plus, que contrebalancer les Auteurs auxquels je refuse mon aprobation, j'aurois mieux fait de ne pas agiter la question que de la laisser indecise après avoir fait mine de pouvoir soudre la dissiculté; je dois aussi me disposer à la repartie, par les prier de mettre quelque disterence entre un sentiment qui peut être soutenu, par diverses bonnes raisons prises de l'Ecriture, & une prevention fondée sur un seul mot qui ne prouve rien. Après quoi, je m'adresse à ceux qui veulent & soûtiennent que Job soit decendu d'Esau, pour, s'il leur plait d'en sçavoir la verité, leur montrer, clairement, que bien que Job ait habité, ou que même, il soit né au Pais de Huts, dans l'Arabie & vers les confins de l'Idumée, il ne suît, pourtant, pas de là qu'il ait tiré son origine de la Famille d'Edom, comme il est permis à un chacun de s'en convaincre, bien facilement, en lisant, avec un peu d'attention, le chap. 36. de la Gen. ou l'on trouve la Genealogie des Decendans d'Esau bien exactement decrite, jusqu'au verset 19. inclusivement; & qui porte, en termes exprès, que ce sont là les Ensans d'Esau qui est Edom: & ce qu'il y a encore, de bien convaincant est que dans cette Genealogie des Decendans d'Esau, le nom de Huts ne s'y trouve pas, d'où j'oserois conclure que les premiers Docteurs de l'Eglise qui ont publié cette opinion, passoient legerement sur les faits historiques de l'Ecriture Sainte, ou qu'ils ecrivoient sur le raport de quelques Lecteurs peu sideles; & qu'ainsi, comme les Auteurs, si j'en excepte un petit nombre, se copient les uns les autres, la difficulté reste; encore, en son entier, pendant qu'il est fort facile de la lever, vû que pour cet effet, il ne s'agit que d'observer qu'au même chap. 36, ci-devant allegué, l'Historica -do m

torien sacré nous donne une autre Genealogie toute differente de la première, commençant au y. 20. & dans laquelle le nom de Huts se trouve, non pas comme decendu d'Edom, mais de Sebir Horien duquel, comme il paroit, au chap 14. V. 6. du même Livre de la Genese, les Predecesseurs existoient \* avant la destruction de Sodome; & de la race desquels Esau prit, long-tems après, l'une de ses deux premières femmes; c'est a sçavoir sholibama Fille de Hana le quarrième Fils de Sehir; de laquelle il eut Jehus; Juhlam, & Corab: ce qu'il faut bien remarquer, pour eviter l'erreur où sont tombez ceux qui ont crû que Huts decendoit d'Esau; ne prenant pas garde qu'au N. 28. du même chap. 36. l'on voit qu'il étoit Fils de Dissan; le septiéme Fils de Sehir; mais cela semble peu de chose, en comparaison de ce que, tant la prevention a de force, quelques uns veulent que Sehir soit un des Decendans d'Esau; & cela contre la parole ecrite qui dit, expressement que Sehir & ses enfans males au nombre de sept, avoient Gen. 36. babité, au Pais d'Edom, d'ou ils furent deposse- v. 20. dez, par les Enfans d'Esau, comme Moyse le raporte au chap. 2. du Deuter. y-12, en ces mots. Pareillement les Horsens demeurosent auparavant en Sehir, mais les Enfans d'Esau les en depossederent. Et voilà qui suffit, à mon avis, pour desarmer l'Erreur, de ce côté-là. Ensuite de quoi j'espère qu'il me sera permis d'atribuer au petit fils de Sehir Horien, apellé Huts, le nom de la Contrée, dans l'Arabie, où Job éprouva les faveurs & les disgraces qui l'ont rendu si célebre dans le monde & si venerable dans l'Eglise; mais ne nous arrê-

\* La destruction de Sodome arriva, l'an du monde 2138. & la naissance d'Esan fue, l'année 2199; ce qui convient avec la Chronique Sacrée.

tons pas, dans un si beau chemin; car comme je viens de prouver invinciblement, que Huts n'étoit point décendant d'Esau; & que l'on ne peut voir comment il seroit possible d'en faire décendre Job, il est nécessaire de nous tourner ailleurs, & de faire attention à quelques indices que l'Ecriture nous sournit, pour en découvrir la véritable source; & en même tems, la cause de son habitation, au Pais de Huts: à quoi je vai donner mes soins, dans l'espérance que, Dieu aidant, ils ne seront pas inutiles, ni sans un bon fruit.

Aprés, donc, avoir demontré, comme je l'ai fait, ci-dessus, tant par l'Ecriture que par la raifon, l'insussiance des témoignages employez par
divers Auteurs, pour prouver l'origine de Job;
& ne doutant pas, Monsieur, qu'une de vos grandes curiositez ne soit de sçavoir d'où je prétens de
le faire décendre, je prens, pour y satisfaire, aussi
tôt, mon recours aux indices, ci-dessus, mentionnez; & dont j'en choisis trois, pour en sormer autant de principes legitimes pris de la chose
même, à la saveur desquels j'espère de convaincre
tout homme raisonnable que Job a tiré son origine d'une souche plus illustre & plus sainte que ne
l'étoient celles de Nachor & d'Esau.

De trois principes, donc que j'envisage, & sur lesquels mon opinion est sondée, le premier est le mot des Orientaux qui sinit le verset 3. du chap. premier de Job: le 2. est la disposition testamentaire qu'Abraham sit d'une partie de ses biens, en saveur des Ensans de ses deux Concubines; c'est ainsi que l'Ecriture nomme Agar & Ketura. Gen. 25. v. 6. Et mon 3. & dernier principe est la promesse que Dieu sit au Patriarche de donner à sa pos-

terité toute l'étendue du Pais contenu entre le

\* Jol. 13. v. 3.

Fleuve d'Egypte, nommé \* Scihor, & le grand, Fleuve

Fleuve Euphrates: & comme ce dernier principe devient, naturellement, le premier, en ordre, je dois, dabord, m'y arrêter, vû qu'il repose sur un fondement inébranlable qui est la parole de Dieu donnée au Parriarche. En ce jour-là, dit l'Historien Sacré, l'Eternel traita alliance avec Abram, disant, j'ai donné ce Pais à ta posterité, depuis le Fleuve d'Egypte jusqu'au grand Fleuve, c'est à Jeavoir le Fleuve Euphrates. Gen. 15. v. 18. Or comme en Dieu, prometre & effectuer sont une même chose, il arriva aussi, que, premiérement, & contre espérance, c'est à dire lors qu'Abraham s'y attendoit le moins, par la raison qu'il en allegue lui-même, au chap. 17. de la Gen. v. 17. il eut des Enfans, tant de Sarai laquelle il avoit amenée du Pais des Chaldeens, que d'Agar l'Egyptienne, & de Ketura sa seconde femme; & qu'en second lieu, la promesse s'accomplit, entiérement, lors qu'Abraham ayant, vers la fin de ses jours, déclaré son fils Isaac heritier universel, tant du patrimoine que des autres droits de primogeniture, baslla des dons aux fils de ses Concubines, & les envoya arrière de son fils Isanc, vers l'Orient: en la region de l'Orient. Gen. 25. v. 6.

Prenons bien garde à cette repetition, en la region d'Orient, qui, pour certain, n'a pas été,
ainsi, saite au hasard, ni pour donner du relies
à la phrase; mais plûtôt, pour mieux designer
l'endroit de toute la Terre promise, écheu en partage, entre le Jourdain & l'Euphrate, aux Ensans d'Abraham, excepté liaac, auquel la Canaan étoit reservée; & que c'est de là même que le nom d'Oriensaux leur sut imposé, tant aux Ismaelites qu'aux
Madianites qui ont été les deux principales Lignées,
sous lesquelles les autres samilles de cette race surent comprises, comme il est facile de l'inserer,

sur tout au regard de ces derniers, de ce qu'il est dit, au chap. 31. v. 8. du Livre des Nombres, que cinq Rois de Madian, c'est à dire cinq Chefs de famille, ou Gouverneurs de Place furent tuez, dans le Combat que Phinées fils d'Eleazar le Sacrificateur leur livra, pour venger le malheur arrivé aux Israelites, à l'occasion de Cosbi fille d'un des principaux d'entre les Madianites. Nomb. 25. V. 13.

Gen. 17. Y. 20.

Ces choses ainsi considerées, sans m'arrêter à vous entretenir de la grandeur d'Ismaël que, comme en passant, pour vous faire remarquer qu'ayant Gen. 16. été déclaré grand, premièrement, par un Ange de v. 10. 11. l'Eternel, avant qu'il eût vû le jour; & ensuite, par l'Eternel lui-même, après sa naissance, cette prediction eut son accomplissement, comme nous le trouvons au livre de la Gen. chap. 25 y. 12. & suivans jusqu'au 18. inclusivement, je pose pour un fait certain que Job a été un des decendans d'Abraham; mais si ç'a été du côté d'Agar ou de Ketura, l'Ectiture ne le disant pas, expressement, il y auroit, sans doute, de la temerité à vouloir en decider, ou à se declarer pour l'un plûtôt que pour l'autre; bien que, toutefois, il puisse être probable qu'il étoit de la Famille de Madian, premiérement, de ce que le Territoire de Huis est situé entre l'Idumée & l'Euphrate, tirant vers les Sabeens qui furent les premiers instrumens dont Satan se servit pour operer la ruine de ce Saint personnage. Job. 1. y. 15. & que d'ailleurs nous trouvons sur la Carte de ce Païs là, une Ville qui porte le nom de Madian située sur le bord de la Mer rouge, & qui, selon Josephe liv. 2. chap 5. fut la même qui servit de refuge à Moyse, lors qu'il fat oblige de se sauver d'Egypte, craignant la fureur du Roi Exod. 2. V. 15. Act. 7. V. 29. Vous ue

de

a-

ın 5.

n-

nt

de

c,

tc

us

ur

ns

de

r,

oir

uc

re

e-

est

cs

nt

nt

us

le

de

5.

ors

nt .

Vous aurez, sans doute, Monsieur, pris garde que j'ai dit, ci-dessus, que Job n'étoit pas, seulement, le plus riche des Orientaux; mais qu'il étoit, aussi, un des plus sçavans hommes de son tems; & comme, presentement, il me vient à propos de faire, là dessus, remarquer deux choses, souffrès, s'il vous plait, que je commence par vous prier de bien prendre garde que quand il est dit que 706 étoit le plus grand de tous les Orientaux, vous ne portiez pas vôtre pensée au dela de l'Emphrate, pour vouloir faire comparaison de la grandeur de Job avec celle des Puissances orientales qui, en ce tems-là, étoient au delà de ce grand Fleuve; car, sans contredir, les Rois de Perse & de Babylone étoient, incomparablement, plus puissans que Job ne l'étoit; que même sans sortir de l'Arabie, le Roi de Moab le surpassoit de beaucoup, en forces; & que par consequent les Orientaux qui sont, ici, representez comme inferieurs à Job, en biens temporels, ne pouvoient être autres que les Enfans d'Abraham, c'est à sçavoir Hinnel Fils d'Agar; & les six autres ou leurs decendans, dont les noms sont bien distinctement écrits aux versets 2. 3. 4. du chap. 25. de la Genese comme illus de Ketura; & qui eurent leur établissement dans la Region orientale, à l'oposite de la Judée, comme le y. 6. du même chap. le porte: mais: il bailla des dons aux Fils de ses Concubines; & les envoya arriere de son Fils Haac, vers l'Orient; en la region d'Orient, lui encore vivant: ce qui est si clair qu'il seroit inutile de s'y arrêter davantage. Ainsi je passe à ma seconde remarque ou à l'autre chose que je voudrois faire remarquer au Lecteur, concernant la science de Job, & qui est, que si j'ai dit qu'il étoit un des plus sçavans hommes de son tems, je puis ajoû-

ter qu'il est impossible qu'on en doute, pour peu qu'on soit capable de reflexion, quand on lit les choses magnifiques qui sont renfermées dans le Livre qui porte son nom: & quand on considere bien la noblesse & l'energie de sonstile; mais, deplus, on le reconnoîtra sçavant à tous égards, tant dans

la Nature que dans la Grace.

Je sçai bien qu'il y a eu des Esprits assez injustes pour avoir voulu derober à Job l'honneur de nous avoir donné l'histoire de sa vie; mais cene peuvent être que des Genies subornez pas l'Esprit de mensonge, qui n'ayant plus rien à dire sur la vertu de l'Auteur, tache de porter coup à ses Ecrits, en les decriant, pour rendre suspecte la verité de ce qu'ils contiennent : ce que je vous prie de considerer avec attention; car vous voyez bien que si le Livre de Job n'avoit pas Job lui même pour Auteur, on ne scauroit lui attribuer un titre plus convenable que celui de la parabole du monde la plus belle, pour ne pas dire d'une Fable la plus heureusement controuvée; & que douter si jamais, entre les mortels, il y cut un homme apellé Job; car qui peut entrer dans le detail de tant de souffrances de corps & d'esprit, que celui la même qui en a été le sujet & le patient? Job. 6. v. Et quel autre auroit pû trouver des expressions 3. 4. 82 16. proportionnées à à la violence de si grands maux v. 12 13. que celui la même qui les avoit endurez : personne ne pouvant mieux sçavoir ce qui se passe en l'homme que l'homme même. I Cor. 2. W. II

14.

Je sçai, aussi qu'il y a eu de grands hommes qui contraints de ceder aux temoignages avantageux que Dieu qui ne peut mentir, rend de la vertu, & de qualitez eminentes de Job, par la plume de deux Ecrivans sacrez Ezechiel le Prophete, Ezech. 14. & l'Apôtre St. Jaques ch. 5. V. 11., ont avoué que

cs

son Histoire n'est pas une siction; mais ils ont attribué la narration d'une grande partie des choses prodigieuses qu'elle contient à quelques illustres & saints personnages du vieux Testament qui lui ont succedé: les uns au Roi Salomon, & les autres au Prophete Elie, auxquels, comme l'on su-Pose, le St. Esprit les auroit dictées: mais quelle idée se fait on des operations du St. Esprit? Ne faut-il pas, si je l'ose dire, qu'on se represente un Docteur en Science speculative ou pratique, faisant des Leçons à ses disciples. Et pourquoi ne veut-on pas que la plume d'un homme entier, plein de droiture & de crainte de Dieu, ait pû être guidee du St. Esprit, dans les Deserts de l'Arabie, aussi bien que celle des habitans du Royaume d'Ifraël l'a été, dans la Palestine? Ces gens-là seroient, à la fin, capables de vouloir disputer au Soleil de la nature, la vertu de faire croitre les Plantes & les Fleurs sur les montagnes & autres lieux incultes, aussi bien que dans les Jardins les mieux cultivez. O, Monsieur, combien raisonnable & Plus naturel paroît-il de croire qu'un fils ou petit fils d'Abraham, qui après le retablissement de ses facultez tant morales que temporelles, a vêcu 140. ans, se soit fait un devoir de laisser à la posterité, écrits de sa main & plume, les Memoires des épreuves auxquelles Dieu l'avoit apellé, pour en faire un modéle de constance & de fermeté chrêtienne, lur tout l'ayant si fortement souhaité chap. 19. V. 23., publiant ainsi, à la face des hommes & des Anges l'immensité des graces dont il étoit redevable à son Createur!

Si toutefois, par un principe de respect, ou autrement, nous devions désérer au sentiment de quelques Anciens, pour attribuer à d'autres qu'à Job même, le soin de rendre publique son Histoire, dans

DFG

la même langue qu'elle est parvenue jusqu'à nous, il semble que pour de bonnes raisons, on devroit en donner l'honneur & la louange à Moise; mais pour ne point prendre parti, là-dessus, d'une manière vague & sans ombre de fondement, il faut suposer de deux choses l'une; ou que Job vivoit encore, ou bien qu'il étoit, déja mort, l'an de la Creation 2500; lors que Moise passa d'Egypte en Arabie; & prit, comme il est dit ci dessus, son résuge dans la ville de Madian, auprès du Sacrificateur Jethro. Si donc nous donnons quelque chose à la première partie de l'alternative, c'est à dire de cette double suposition, il faudra raisonner ainsi. Comme Moise étoit âgé de passe 40. ans, Exod. 2. y. 11. Act. 7. y. 23. avant de sortir, pour la première fois, d'Egypte; & qu'outre qu'il avoit été bien instruit dans toutes les Sciences des Egyptiens, Act. 7. y. 22. il étoit, aussi, de son naturel, subtil & porté à la récherche des choses grandes & rares, il est, du moins vrai semblable que se trouvant en Arabie, il se servit, bien tôt, de l'occasion, pour s'informer, exactement, de ce qui étoit arrivé à Job, dont le nom étoit devenu célebre, dans toute la Contrée & au dehors: & que pour n'en rien ignorer, sa curiosité le mena jusqu'auprès du saint personnage, afin d'aprendre de lui-même, si la renommée en imposoit au public ou non. Cela étant ainsi, je donne à penser à un chacun, si ces deux grands Serviteurs de Dieu ne furent pas bien tôt engagez dans une estime reciproque, se reconnoissans enrichis des dons de la Grace, & d'ailleurs se trouvant issus d'une même tige; & s'il ne fut pas bien facile à Moise de recouvrer une copie de l'Histoire de Job; cet Auteur sacré ne l'ayant pas écrite pour lui seul, comme par un principe de vaine gloire; mais étant animé de l'Esprit de Dieu, il l'avoit composée par de motifs

101-

DFG

de motifs de pieté, afin de la consacrer à l'utilité de l'Eglise, comme la raison nous le dicte, sa destinée ayant été telle.

Passons à la seconde partie de ma suposition, & disons que si Job étoit, déja, mort, lors que Moise fut introduit chez Jethro, il eut l'occasion & tout le tems nécessaire, à se bien informer de toutes choses, vû que le Sacrificateur de Madian étant un homme douié d'un grand esprit ne pouvoit pas igno Exod. 18 rer ce qui s'étoit passé dans son voisinage; & qui v. 19. étant de même famille que Job, n'avoit eu garde d'en negliger l'histoire, soit en original, soit par copie. Ainsi Moise trouva moyen de profiter des Ecrits mêmes de Job qui ne lui furent pas cachez, sur tout après que Sephora sut devenuë son Epouse: & ce fut ainsi que d'une manière ou d'autre, il aprit toutes les particularitez des rudes assauts que le plus grand des Orientaux avoit soutenus contre l'Enfer; & des faveurs dont, ensin, le Ciel avoit couronné les travaux de ce valeureux Athlete.

Présentement, pour venir à nos sins, il est bon d'entrer en considération du long séjour que Moise sit en Arabie; car c'est de là qu'on peut concevoir qu'il eut du tems, au delà de ce qu'il lui en falloit, pour en aprendre la langue à sonds; & que la possedant également avec l'Hebraïque, il lui sut fat facile, avant de repasser en Egypte, de faire une version sie déle de l'Histoire de Job, sans diminuer, en rien, la force ni la noblesse des expressions de l'Original, telle que nous la voyons.

u é it

le

le ê-

e-

ir ir le fs Quoi qu'il en soit, toutes les aparences se déclarent en saveur de Moise; & par un esset de la Providence, l'Eglise ayant recouvré le Livre de Job, elle est en même tems, devenuë la Détentrice perpetuelle d'un grand thrésor, où mille bons préceptes se trouvent recueillis, tant pour saire rentrer l'homme en

Job 25. v.6. Job 39. v. 37. Chap. 38. & 39.

Front. cf.

soi-même, asin d'y reconnoître sa bassesse, que pour lui donner la plus haute idée qu'il soit capable de concevoir de la Majesté de son Créateur: quelle soumission ne voyons-nous pas en cesaint homme devenu le jouet de toutes les malices infernales? Je suis, dit-il, sorti nud du ventre de ma mere; o tout nud j'y retournerai: l'Eternel l'a donné, l'Eternel l'a ôté; le nom de l'Eternel soit benit. Quelle marque de droiture! Que nous prensons le bien qui nous vient de la part de Dieu, & que nous n'en prensons pas les maux? Oui? cela vous paroit-il raisonnable? Si de paroles trop libres lui échapent, il les improuve, aussi-tôt, & s'en excuse sur l'excez de ses douleurs, disant qu'elles l'ont mis hors de soi même, chap. 9. y, 35. Mais veut on mieux & plus à fonds reconnoître Job, & aprendre quel étoit le fondement de sa patience, & la source de ses consolations? Les voici. Je sçai que mon Redempteur est vivant, & qu'il demeurera le derv. 16. 17. mier sur la Terre: je verrai Dieu de ma chair; mes

Thef. 4.

yeux le verront. Chap. 19. 1.25. 26.27. Ces paroles sont, asseurement, très remarquables,

non seulement à cause de leur élevation, & de la magnisicence qu'elles renferment, ni parce qu'en nous les apliquant elles peuvent nous devenir salutaires; mais, encore, de ce qu'elles sont, merveilleusement, édifiantes, quand on voit qu'au tems de Job, la doctrine de la Grace & de la reconciliation de Dieu avec les hommes, par le moyen de Jesus Christ, la resurcction & l'ascension, étoient enseignées dans l'Arabie, entre les Orientaux décendus d'Abraham, aussi bien qu'en Egypte, parmi les Israelites. D'ailleurs, ces choses bien pesées peuvent nous être d'une grande consolation, considerant que si la Providence eut, autrefois, à gré de mettre au Creuset des afflictions, l'Eglise recueillie dans le Gou-

ver-

vernement de Job; & pour cet effet, de fraper le Berger, afin que les Brebis fussent dispersées, ce ne fut que pour d'un grand mal, ainsi que je l'ai déja dit, ci-devant, en faire naître un bien immense, comme la suite le montra, par les merveilles qui, pour remplir d'admiration tout l'Univers, se passerent dans un coin de la Terre, là où pour confondre la malice de l'accusateur des Saints qui croyoit d'avoir pour jamais, renversé les Sanctuaires & les Temples sacrés du St. Esprit, Dieu qui donne telle vertu que bon lui semble, aux cho. ses simples & foibles, en aparence, fit voir qu'au lieu que le Destructeur avoit mis en campagne de Troupes formidables, & excité les foudres & les tempêtes, pour écraser les Membres de l'Eglise, sous la ruine des Edifices, sa main toute puissante n'avoir usé, pour faire revivre les uns & redresser les autres, que du vent coi & subtil de sa bouche divine qui coulant sur des os secs, suscita, de nouveau au fidéle Abraham, dans la seule famille de Job, une multitude d'enfans de l'un & de l'autre fexe. Chap. 42. V. 16.

Quand je fais réflexion sur l'Histoire de Job, en général, & reconnoissant que la vie de l'homme la plus longue ne suffiroit pas, à demi, pour bien examiner & comprendre la riche matière qu'elle contient, mon esprit se perd & ma plume n'a plus de force que pour inviter le Lecteur à remarquer la conformité qui se trouve en deux cas singuliers, alternativement & en divers tems, arrivez à deux des plus grandes Lumières de l'ancienne Eglise, Abraham & Job. Ce premier, comme la plupart des Fidéles le savent, sur choiss de Dieu, pour être par ses prieres, un medecin au Roi Abimelec. Gen. 20. ½, 7. 17. 18. & de même, ce dernier sur établi de Dieu pour être l'intercesseur de ses importuns B 2

amis qui n'éviterent la fureur de l'Eternel que par la mediation de celui qu'ils avoient pris plaisir d'irriter, à outrance. Job 42. \$1.7.8.9. Quelles Figures pouvoient mieux, nous représenter de loin, l'intercession du Mediateur de la nouvelle Alliance; de ce Jesus qui par son Sacrifice parfait, & par ses vœux ardens faits en faveur de ses ennemis, a

desarmé le bras du Tout-puissant?

Quelque probabilité, Monsieur, que renferment les choses que je viens d'exposer à vos yeux, je ne doute point qu'il n'y ait à craindre pour moi de me voir tourner en ridicule, par ceux qui trouveront mon opinion trop singulière, touchant les Orientaux ainsi nommez au Chap. 1. ½. 3. du Livre de Job; mais étant comme certain qu'ils ne sçauroient avoir de leur côté, que deux endroits de l'Ecriture dont ils pourroient se state de faire quelque usage contre mes principes, je vai, pour les en desabuser, tâcher d'en prositer moismême le premier, en les tournant d'une manière naturelle & raisonnable à

l'avantage de la vérité.

Le premier donc de ces deux endroits ou passages de l'Ecriture Sainte, qui, d'abord, pourroit sembler contraire à mon sentiment, est contenu en ces mots qui sont le commencement du Chap. 29. de la Genese. Jacob donc se mit en chemin, & s'en alla au Pais des Orientaux: & l'autre passage se trouve au Chap. 6. des Juges v. 3. où il est dit, qu'il arrivoit que quand Israël avoit semé, Madian montoit, ensemble Hamalek & les Orientaux. Or donc pour faire voir combien peu je dois craindre qu'on puisse tourner avec succès, mes propres armes contre moi, je prie tous ceux qui voudront être bien informez du sait en question, de prendre garde au Texte qui a donné lieu à ce premier passage. Ce Texte se trouve en trois ou quatre endroirs

a Bosell

42.2

DFG

du Chap. 28. du Livre de la Genese, à commencer au y. 2., ou l'aac ordonne à son fils Jacob de s'en aller en Paddan-Aram: & suivant des yeux cet Enfant d'obeissance, partant de Beerscebah, nous le Gen 28. verrons marcher, non pas, directement, vers l'O- v. 10. rient, mais plûtôt vers le Septentrion, à dessein, sans doute, d'aller prendre la commodité des Caravanes qui vont du côté de la Mesopotamie vers l'Egypte, & qui s'en retournent, en bon ordre, & avec précaution, des Villes maritimes de la Palestine, & sur tout de Joppe à Carran qui est plus au Nord qu'à l'Orient de la Judée, afin de passer, par ce moyen, en asseurance, un chemin qui lui ctoit inconnu.

Quoi! me dira quelqu'un, voulez - vous donc faire trouver de la contrarieté dans les Ecrits de Moise, qui dit, en termes exprés, que Jacob se mit en chemin; & s'en alla au Pais des Orientaux? Gen. 29. y. 1. Nullement; mais pour bien comprendre le sens de ces paroles, il faut considérer & admirer la Providence qui laissant marcher Jacob suivant son projet, jusques dans le Territoire des Hevites, qui, long-tems après, devint la portion des Enfans de Benjamin, Jos. 18. y. 13. fit qu'il s'arrêta devant la Ville de Luz que le lendemain, il nomma Bethel, là où Dieu lui aparut en songe, pour l'asseurer de sa protection, Gen. 28. y. 15. & d'où il le fit décendre vers le Jordain, afin d'aller prendre le chemin par lequel il avoit dû un jour revenir, pour se rendre auprès de son pere Isaac, avec les richessessqui l'attendoient, alors, en Paddan-Aram; & c'est, pour cela que Moise qui connoissoit par lui-même, le Païs ou Jacob devoit passer, & les gens qui l'occupoient, dit, avec raison, au Chap. 29. V. I. que Jacob s'en alla au Pais des Orientaux, qui étoient les Madianites &

les Ismaëlites habitans du Païs de Galaad, & autres Contrées ou Territoires de l'Arabie petrée, où les uns étoient Trafiquans & les autres Bergers, ou exerçans le mêtier de la guerre, comme nous le verrons, ci après: il n'y a, donc point, de contradiction de paroles en Moise, ni d'erreur de route, bien qu'il ait fait passer Jacob de Beerscebah à Bethel; mais nous l'ayant fait trouver en ce dernier lieu, il a dû parler ainsi, pour nous préparer à voir revenir ce Voyageur fortuné par les Montagnes du

Nomb. 32. Pais de Galaad riches en pâturages, & repasser le Jourdain, à Sucoth, pour de là se rendre à Sichem afin d'y dresser un Autel au Dieu fort d'Israel. Gen.

33. W. 18. 19. 20.

Voila pour ce qui regarde le premier passage; & pour le Second qui est au chap. 6. des Juges v. 3. nous allons voir que loin d'être contraire à mon opinion, il la favorise, entiérement; car quand il est dit qu'il arrivoit que quand Israël avoit semé, Madian montoit, ensemble Hamalek e les Orientaux; il est à remarquer que Hamalek, nonobstant que son Territoire ou son Gouvernement fust situé dans la Region orientale de la Palestine, outre le Jordain, & comme enclavé au milieu des Madianites & des Ismaelites, il est, neanmoins, distingué des Orientaux par cela seul qu'il étoit petit Fils d'Esau; & que bien qu'il Gen. 36. v. fust proche parent & condfederé des Decendans de Madian le quatriéme Fils qu'Abraham avoit eu de Ketura; & de même, d'Ismael Fils d'Agar, il n'étoit pourtant pas compté parmi les Orientaux que les Interpretes appellent, communement, les Enfans d'Orient, suivant le Texte hebreu; mais pour rendre cette verité plus sensible, il est bon de voir comment les Prophetes Esaie & Ezechiel s'en expriment: ce premier predisant la reu-

Ef. II. V. IA.

22.

V. I.

nion

nion des Tribus divisées, & la paix de Eglise, dit qu'Ephraim & Juda, étant reconciliez & n'agissans plus que de concert, dans l'œuvre du Seigneur, voleront sur les Philistins vers la mer; qu'ils pilleront, ensemble, les Enfans d'Orient; qu'Edom & Moab sentiront la pesanteur de leurs mains 3 & que les Enfans de Hammon leur seront assujetis; d'où il paroit, clairement, que les Orientaux, ou les Ensans d'Orient demeurent, par tout, distinguez des autres peuples leurs voisins, situez aussi bien qu'eux, dans la Region Orientale de la Judée, entre le Jordain & l'Euphrate. A quoi s'accordent, très bien, les paroles d'Ezechiel sur le même sujet, disant. chap. 25. V. 8. 9. 10. Ainsi a dit l'Eternel, parce que Moab & Sehir ont dit voici la Maison de Juda est comme toutes les autres Nations; partant voici, je m'en vai ouvrir le quartier de Moab de devers les Villes de ses frontières, aux Ensans d'Orient, au de la du Pais des Enfans de Hammon, lequel Pais je leur ai donné en heritage &c. Et ce sera d'ici que nous allons voir naitre lè denouement de toute la difficulté touchant les Orientaux, en examinant trois ou quatre choses renfermées dans cette Prophetie qui, par je ne sçai quelle inadvertence, ont échapé à nos Commentateurs.

Premiérement, donc, quand il est dit, ou qu'on lit au v. 10. du chap. ci-dessus cité, ces paroles, lequel Pais je leur ai donné en heritage, il faut bien remarquer que Dieu n'avoit pas donné le Païs des Hammonites en heritage aux Chaldeens, ni à d'autres Puissances établies au dela du grand sleuve, soit les Assyriens soit les Perses; cela n'est point dit nulle part; mais uniquement aux Enfans d'Abraham issus de ses deux Concubines agar & Ketura, pour les separer, comme il

HE HE WALL

aesté, déja dit, d'avec Isaac qui étoit l'heritier universel du patrimoine & du Sacerdoce. Secondement, quand, au même y. 10. ilest dit que les Enfans d'Orient étoient au dela du Pais des Enfans de Hammon, il faut, de même, considerer que ces paroles au dela n'ont aucune relation aux Affyriens ni aux Perses; & moins encore aux Chaldeens, attendu que le Prophete Ezechiel n'étoit pas en Judée, quand il prophetisoit contre les Hammonites; mais que c'étoit de Baby. Ezech. 1. lone ou des environs, & pendant sa captivité, qu'il leur adressoit ces menaces : à laquelle remarque qui renferme une preuve convaincante, contre l'Opinion commune, il faut ajoûter une demonstration qu'on peut appeller absolue, par le moyen d'une Carre geographique; car, pour peu qu'on sache s'en servir, l'on y verra que les Enfans de Hammon étoient situez, ou avoient leur habitation entre l'Euphrate & les Terres occupées par les Enfans d'Abraham appellez les Orientaux, tirant vers le Jordain & la mer morte. D'ailleurs on y remarquera que le Prophete, étant à Babylone, ou dans son Territoire, ayant le fleuve & les Hammonites à l'occident, auroit deu parler autrement qu'il n'a fait, s'il étoit vrai que par les Orientaux, il faudroit entendre les Chaldeens; car, alors, il auroit fallu dire, au deça des Enfans de Hammon; & non pas au dela; à quoi il faut, encore ajoûter, pour mieux établir cette verite, que si la menace denoncée par le Prophete, je m'en vai ouvrir le quartier de Moab aux Enfans d'Orient, eust deu produire son effet du côté de Babylone, les Chaldeens n'avoient qu'a passer le sleuve pour aller tomber sur les Hammonites, sans qu'il fust besoin de craindre leur allièle Roi de Moab ni ses forces; mais il n'en étoit pas

V. I.

pas de même des Enfans d'Orient les Jsmaelites & les Madianites de beaucoup inferieurs, en forces, au Moabite leur voisin duquel ils ne pouvoient pas impunement, s'éloigner, pour aller contre les Hammonites, à moins que Dieu, pour empêcher ce redoutable Prince de se remuer, ne mist en esfet, par la famine, par les maladies populaires & mortelles, ou par quelqu'autre calamité publique, cette menace. J'exercerai, aussi, des jugemens contre Moab; & les Moabites sçauront que

je suis l'Eternel. Ezech. 25. N. 11.

Je ne sçai, M. pourquoy l'on ne veut pas, dans cette occasion, aussi bien qu'en d'autres, ceder à Dieu le droit & le pouvoir de rendre confuses les choses fortes de ce monde, par le moyen des foibles, & de punir les Hammonites par les Orientaux, ou par une partie d'entreux, comme son bon plaisir étoit d'exercer sa vengeance sur Edom, par le moyen de quelques Tribus d'entre les Enfans d'Israël? Cela ne peut, vraisemblablement, venir que de la haute idée qu'on s'étoit, autrefois faite, & qui a passé jusqu'à nous, de la grandeur des Chaldeens situez à l'Orient de la Judée; si bien qu'il sembloit que les Arabes n'avoient rien à craindre que de ce côté là ; mais si pour un plus grand éclarcissement de ces choses, nous desirons d'aprendre quel étoit, proprement, le crime qui avoit irrité l'Eternel contre Moab & Hammon, il faut, en premier lieu, sçavoir que Jehojakim Roi de Juda s'étant rebellé contre le Roi de Babylone après lui avoir été tributaire, pendant trois ans, Nebucadnetsar ne voulant pas laisser, long tems, impunie cette rebellion, assembla, pour monter contre Jerusalem, une formidable Armée composée, non seulement de Chaldeens; mais il y joignit aussi, les bandes des Syriens;

Proph. Ezech. va nous aprendre le reste ch. 25%2.

riens; celles des Moabites; & celles des Enfans de Hammon lesquelles furent, ensemble, employées à la destruction de Juda 2. Rois 24. y. 2. & suivans: raportons en les paroles. Fils de l'homme, dresse ta face vers les Enfans de Hammon; & Prophetise contr'eux disant écoutez Hammonites la parole que je vous adresse de par l'Eternel. Parce que vous avez dit ha, ha, contre mon Sanctuaire, le voyant prophané; contre la Terre d'Israel, parce qu'elle étoit desolée; & contre la Maison de Juda parce qu'elle étoit menée en captivité: pour toutes ces choses, dit l'Eternel, je m'en vai vous donner en berstage aux Enfans d'Orient qui mangerons vos fruicts & boiront vôtre laict, & vous sçaurez que je suis l'Eternel: parce que vous avez claqué des mains; & que vous avez danse, en signe d'une grande joye, au mepris de la Terre d'Israël; pour toutes ces choses, donc, vous serez pillez des Nations; detruits & rétranchez, pour ne plus avoir nom, entre les Peuples. Voila donc, la nature du crime; & la source des maux dont les Hammonites furent accablez, consistant dans le mepris qu'ils avoient eu de Dieu & de son Peuple, les Israëlites Enfans d'Abraham, lesquels il plaisoit au Seigneur de venger par d'autres Peuples issus de la même race; tels qu'étoient les Orientaux, touchant lesquels, je dois, ici, achever de legitimer ma suposition, par un passage que j'ay regardé, pendant plus de 24, heures, si fort je m'étois fait illusion, comme un Ecueil contre lequel mon système devoit s'aller briser, voyant Nebucadnetsar, ce grand & redoutable Chef des prétendus Enfans d'Orient, employé à la destruction des Ennemis du Peuple de Dieu; mais ayant recouvré l'usage de mes sens j'ay com-

Jer. 49. v. 28.

mencé à me douter de la vanité du fondement de ma crainte; & considerant de plus près ces paroles de Jeremie. Levez vous montez vers Kedar, & detruisez les Enfans d'Orient, je me suis fait les questions suivantes. A qui est ce que le Prophete parle; est ce aux Israelites, les encourageant de monter à Kedar, pour s'y venger des prétendus Enfans d'Orient les Babyloniens, comme si Dieu les avoit apellez, dans cette Contréelà, pour les y faire exterminer? Non; mais ces paroles s'adressent au Roi de Babylone lui-même, ou aux Chefs de ses Troupes auxiliaires, leur commandant de monter à Kedar, pour y détruire les Enfans d'Orient. Quoi! poursuivis-je, Jéremie commande, à Nabucadnetsar le Roi de Babylone de monter à Kedar pour y détruire les Enfans d'Orient: quel commandement est cela, si les Babyloniens peuvent être dits les Enfans d'Orient? Dieu veut-il, donc. les animer les uns contre les autres, pour s'entretuer & se détruire, ainsi que les Moabites & les Hammonites s'entretuerent au tems du Roi Josaphat? 2. Cron. 20. y. 23. Comme j'étois dans cet embarras qui commençoit à me faire naître la crainte d'être obligé d'avoir recours à de meilleurs Interpretes que je ne l'étois, pour trouver, en eux, une réponse pertinente & decisive, sur mes questions, quand, par le plus grand bonheur du monde, la memoire me venant au secours, m'indiqua la Genealogie des douze Princes issus d'Ismael & d'Agar, contenue au y. 13. du Chap. 25. de la Genese. O! ce fut alors que j'aperçus le secret de soudre ma grande & dernière difficulté; voyant, d'un côté, que le sécond fils d'Ismaël étoit nommé Kedar; & aprenant d'ailleurs qu'il avoit choisi son établissement sur les confins du Royaume de Basan, au dessous du Mont Her-

Hermon, entre la Mer de Galilée & les Montagnes de Galaad, dans un bon & fertile Territoire, où ce Prince bâtit un Ville apellée de son nom, Kedar; je vis que je pouvois, raisonnablement conclurre que les Kedarins ses décendans, & possesseurs de la même Contrée, ayant herité de leurs Ancêtres le titre d'Enfans d'Orient, c'étoit de ceuxlà, particulièrement, que le Prophete parloit, pour les comprendre dans les menaces denoncées, en ce même Chap. 49, à d'autres Puissances voisines; & nommement à Benhadad le Roi de Syrie; car comme les Kedarins étoient fort dépravez, & devenus aussi malins que puissans, déja du tems du Roi David; Ps. 120. y. 5. Dieu n'en pouvant plus sur-porter l'orgueil & la sierté, voulut leur saire senzir leur crime, & leur en faire porter la peine, par les Armes des Etrangers, donnant, pour cet effer leur Pais en pillage aux Chaldeens: montez en Kedar Gc. & c'est, aussi, de cette Tribu, ou Lignée d'Ismaelites, que j'ai ci-dessus, voulu parler, disant que les uns étoient Guerriers, & les autres Bergers, ou Marchands; ce qui se confirme par l'Ecriture & par la raison; Par l'Ecriture, les Enfans d'Ismael, aussi-bien que leur pere, devoient toujours être aguerris, leur main étant contre un chacun; & les mains d'un chacun coutr'eux. Gen. 16. V. 12.: par la raison, c'est que leurs richesses les plus solides consistant en des Troupeaux fort nombreux, il falloit qu'une partie d'entr'eux adonnat son cœur & son tems, à la Bergerie, pour en augmenter les revenus: la chose parle d'elle même; & par l'Ecriture, encore, nous aprenons que d'autres trafiquoient en marchandises; car ce fut aux Ismaelites Kedarins venans de leur Pais; c'est à dire des montagnes de Galaad, & passans à Dothaim, dans la Tribu de Zabulon, faisant route vers vers les Villes maritimes de la Palestine, que Joseph sut vendu, par ses freres, pour être mené en

Egypte. Gen. 37. V. 28.

Ces choses ainsi considerées, touchant les Orientaux, sans m'arrêter à ce qu'en dit le Prophete Esaie, chap. 22. y. 14. dont les paroles ne peuvent pas se prendre à la Lettre, je finis ce discours par dire qu'outre les preuves tirées de l'Ecriture, mes raisons paroissant claires & netes, je pourrai, toûjours, n'en voyant pas qui les detruisent, croire qu'il est vrai de dire que Job n'est apelle le plus grand des Orientaux, que parce qu'en esset il étoit tel, en tous sens; mais sur tout en vertu, entre les Madianites & les Ismaêlites dont il étoit decendu; & non pas de Nachor ni d'Esau, sauf le respect qu'on doit à quelques Peres de l'Eglise Chrêtienne, & à tant d'autres grands hommes qui l'ont ainsi crû & enseigné: les uns pour avoir donné trop de credit à leur première pensée; & les autres, pour être sans examen, & par complaisance, tombez dans le Sentiment d'autrui: il sussit qu'un homme qui a quelque reputation de merite distingué, soit d'une opinion singulière ou commune, pour qu'on y donne tête baissée; mais je ne sçai comment il y en a qui puissent se determiner à faire naitre de ce dernier, c'est à dire d'Esau, avant l'extinction de sa quatriéme race ou generation, un homme aussi sainct, & aussi juste que l'étoit Job. après la violente explication qu'on donne, communement, aux paroles de Malachie. chap. I. v. 2. 3. sans considerer que le Prophete, lui même, comme pour prevenir cet inconvenient, s'est, tout aussi tôt, expliqué, dirigeant cette haine, non au salut éternel d'Esau; mais seulement aux biens temporels. J'ai mis ses montagnes en desolation; & expose son heritage aux dragont du desert. Ezech. 35. Esaie 34. & ceci soit dit

en passant.

Après avoir, d'un côté, vû Job souffrant, avec perséverance, des miséres inexprimables & longues; & reconnu qu'elles ne devoient, aussi pas, être moindres, pour former un modèle accompli de patience, en faveur de l'Eglise sujete à diverses & grandes afflictions, dans le monde; & que, d'ailleurs, nous avons la consolation de voir renaitre, comme de ses propres cendres, cet illustre Patient, pour jouir encore sur la Terre, d'une longue vie; d'une santé parfaite, & de biens plus considérables que ceux qu'il avoit perdus, ne devons nous pas entrer en considération des avantages que le St. Esprit s'est proposé de nous faire recueillir de ces mer veilleux évenemens? Sans doute que nous le devons; & tenir pour constant que s'il plaît à Dieu que nous endurions des afflictions; il est, aussi de son bon plaisir de nous insinuer qu'à l'exemple de Job, si nous souffrons en patience & sans murmure, nos travaux auront, parcillement, une heureuse islue: & c'est à quoi l'Apôtre St. Jaques exhortoit, de son tems, les Fidéles de la dis persion au Chap. 3. de son Ep. y. 10. 11. Vous avez oui, leur dit-il, la patience de 70b &c. Fasse mieux qui pourra: & veuille le Pere des Lumières duquel décend tout don parfait, animer d'un esprit de droiture & de simplicité, tous ceux qui donneront leurs soins à l'éclaircissement des choses qui, dans l'Ecriture, surpassent l'intelligence du commun des Fidéles: & à Dieu le Pere 5 à son Fils Jesus Christ, & au St. Esprit, soit honneur & gloire, aux siécles des siécles, Amen.

A mora

### DE ROUVE L'ATE TE L'ATE DE L'ATE D'ATE DE L'ATE D'ATE D'A

nels St autres Jors qu'il s'agit de la défenfe d'anc

The series of th

# Ecrite à un Ministre de l'Evangile.

Vous voir diningué, donc pas, Monsieur, de vous voir distingué du commun, par un grand sçavoir, & par d'autres dons excellens dont Dieu vous a enrichi, pour le bien du Parti réformé; mais il vous plait, aussi, de vous donner à connoître pour l'homme du monde le moins entêté de ses conceptions, par l'exhortation que vous daignez me faire de rendre publiques mes petites remarques sur les 450, ans dont il est parlé, au Chap. 13. W. 20. du Livre des Actes des Apôtres; bien que vous ne vous y trouviez pas moins interesse que la plûpart de nos meilleurs Theologiens, tant anciens que modernes, puis qu'avec eux vous avez pris pour reélle une difficulté qui, proprement, n'est qu'aparente, ou pour mieux dire qu'accidentelle, attendu qu'elle n'est nullement dans le passage en question qui de lui-même est clair & net de toute obscurité; mais qu'elle reside, uniquement, dans les Commentaires qu'on a faits fur de paroles mal arrangées, pendant qu'on auroit pû s'en épargner la peine, d'autant mieux que notre salut en depend si peu que, sans crime, je pourrois bien demeurer l'unique possesseur des observations que j'y ai faites, s'il étoit permis de donner le moindre quartier aux erreurs qui se découvrent à nos yeux, dans les Ecrits qui concernent la doctrine chrétienne: & n'est-ce pas, austi, sur ce principe là, Monsieur, que vous me dites qu'il faut passer par dessus toute sorte d'égards person-nels nels & autres, lors qu'il s'agit de la défense d'une vérité contenue dans les Ecrits sacrez du vieux & du nouveau Testament : aussi, j'avoue que je ne pouvois pas être pris par un endroit plus sensible que celui là, pour me porter à vaincre, en quelque sens, la repugnance que j'ai de me donner quelque liberté en parlant de personnes venerables, & que je trouve si fort au dessus de moi. Ainsi, donc, recevant de votre part, ce précepte, comme un Bouclier de bonne trempe, afin de parer les traits de plume, ou de langue, qu'indubitablement on lancera sur moi, pour châtier ma temerité prétendue, j'obeis, sans faire attention aux exclamations dont il me semble d'entendre, déja batre les airs. Quoi! dit-on, prétendre de renverser une opinion si bien établie depuis un Siècle ou davantage, dans nos Ecoles de Theologie? quelle présomption; quelle audace! Je comprens bien qu'on pourroit être surpris pour quelque chose de moindre conséquence que de se voir, sinon attaque du moins excité, par une plume aussi foible que la mienne l'est, pendant qu'il est notoire que les meilleures n'attaquent, guére, impunement cerraines erreurs capitales & d'autant plus damnables qu'elles sont étudiées & produites de sens froid; au lieu que celle qui fait le sujet de cette Lettre n'est, proprement que l'effet d'une surprise; car où est l'homme, je vous prie, qui puisse s'en défendre, & qui, une fois ou autre, ne donne dans le piège de ses propres sens, tant internes qu'externes?

Bien loin, donc, de vouloir désier personne, je m'adresse à ceux qui pourront se trouver, ici, les plus intéressez; & à vous, en particulier, Monsieur, pour vous prier tous ensemble, de ne pas lever, d'abord, la pierre contre moi; mais qu'au

qu'au contraire, il vous plaise de suspendre la première émotion, jusqu'à ce que les raisons de mon procedé vous soient bien connues: me soumerant, volontiers, en cas de conviction d'avoir mal à propos & sans nécessité, remué cette matiere de-licate, aux peines & rigueurs en tel cas portées.

Pour vous épargner la peine, Monsieur, de me demander ce que j'ai voulu dire ci-dessus, par les Commentaires faits sur de paroles mal arrangées, je m'explique: & pour cet effet, asin de mieux donner à connoître ma pensée, j'expose, ici, de mot à mot, le passage en question, tel qu'il se trouve, dans nos Versions françoises, tant anciennes que modernes: le voici; Et environ quatre cens Act. 13. cinquante ans, après cela, il leur donnades Juges, jus- v. 20. qu'à Samuel le Prophete. Voila donc comme ce passage est couché; & voici comme il me semble qu'on auroit du l'exposer, suivant le Texte de l'Original, pour en rendre le sens intelligible, par la pureté de la construction. Et après cela, pendant le tems de 450 ans, ou environ, il leur donna des Juges jusqu'à Samuel le Prophete; mais pour d'autant mieux comprendre la nécessité de metre ces paroles dans leur situation naturelle, il faut faire attention au verset precedent, où l'Apôtre dit que Dien ayant détruit sept Nations au Pais de Canaan, il leur a distribue le Pais par sort : c'est à dire qu'il distribua aux Israelites, les Terres des Canancens dépossedez; & ensuite, le même Apôtre nous aprend qu'après cette distribution, ainsi faite, Dien leur donna des juges, pour les gouverner selon les Loix établies, pendant le tems de 450. ans ou environ c'est à dire depuis la mort de Josué, jusques à Samuel le Prophete: ce qui ne soussire pas la moindre ambiguité, au lieu qu'à prendre les paroles de nos versions, sans même en excepter celle de Mons revue corrigée, suivant leur arrangement, il

semble qu'on ait voulu dire que les Juges ou Gouverneurs n'avoient été donnez aux l'sraëlites, que 450. ans après la distribution qui leur avoit été

faire du Pais de Canaan.

Cependant, Monsieur, ce n'est pas de cet arrangement vicieux que le mal dont je me plains, est venu; mais d'une centeine d'années qui manquent, depuis cette distribution faite, aux Israelites, jusqu'au ministère de Samuel; car comme il ne se trouve, entre ces deux tems-là, que 336. ans, dans la Chronique la plus aprouvée; & que nos Commentateurs n'osant pas croire que St. Paul auroit pû se tromper, dans son calcul, ils ont tourné leurs vûes ailleurs, pour trouver le nombre de 450. ans; mais, s'il est permis de le dire, avec si peu de circonspection qu'au lieu de bien prendre garde à ce qu'ils avoient devant eux, & de s'y tenir, ils ont, je ne sçai par quel sort, rebroussé chemin jusqu'à la naissance d'Isaac; & je voudrois bien sçavoir quel a été l'Auteur de cette absurde & tant inutile retrogradation; car il faut que d'ailleurs ç'ait été un personnage de grand merite, dans les premiers Siécles du Christianisme, puis que les Docteurs de Port-royal n'ont pas moins donné dans le piége que ceux du Parti réformé, si fort on a du panchant à se reposer sur la bonne foi des maîtres qu'on estime; au lieu de faire subir à leurs Decisions un examen raisonnable, suivant la permission que le St. Esprit en donne à l'Eglise, par la plume de St. Paul écrivant aux Corinthiens. I.Ep. 14 V. 32.

N'est-ce pas, dira-t-on vouloir faire voile, en pleine Mer, contre vent & marée, & donner de gayeté de cœur, contre les Ecueils, que de refuser une aprobation civile à tant d'habiles gens qui ont comme souscrit à cette opinion? A quoi je répons du'effecqu'effectivement, la déférence paroît juste, & que j'eusse pû m'y resoudre, il y a passé quinze jours, avant de tomber comme je le sis, par cas sortuit, sur ce sujet; mais que l'ayant, serieusement, examiné je me suis aperçû que sans gener le Texte, on peut donner un tour plus heureux à la narration de St. Paul; & je vous invite; Monsieur, à vous en rendre, vous-même, convaincu, par l'heureuse découverte que j'ai faite: mais il faut, auparavant, vous exposer ce que j'ai trouvé, dans le Commentaire d'une Bible que vous ne lisez pas, saute d'en entendre la langue, asin que balançant deux sentimens oposez, l'un contre l'autre, vous puissiez tenir lieu, comme d'Arbitre judicieux & competant, entre Parties.

Quelques-uns, est il donc dit, comptent ces 450. ans, depuis la naissance d'Isaac jusques aux Juges, entre lesquels tems se sont écoulez 447. ans; & joignant le mot, après, avec le commencement du v. 17. comme si l'Apôtre vouloit dire après l'élection de nos Peres. D'autres estiment que le mot, après, doit être joint avec la fin du 17. v. commençant depuis la sortie des Enfans d'Israël hors d'Egypte, jusqu'à la mort de Samuel; ce qui fait, environ le tems de 440. ans, comme l'on peut voir, au 1. livre des Ross chap. 6. v. 1.: ainsi, St. Paul, pour saire un compte rond, a dit 450. ans, ou environ, comme cela se pratique dans toutes les langues. lors qu'il y a un peu pius ou moins. Voi Jug. 2. v. 16. & 3. v. 9. 1. Sam. 8. v. 5. Osée 13. v. 11. &c.

En vérité, Monsieur, c'est une chose bien surprenante que de voir qu'on abuse, ainsi, des paroles du St. Apôtre, & plût à Dieu, que dans divers autres endroits, où l'on fait dire aux Saincts ce qu'ils n'ont jamais pensé, l'erreur ne sût pas plus à craindre qu'elle ne l'est ici, où, simplement,

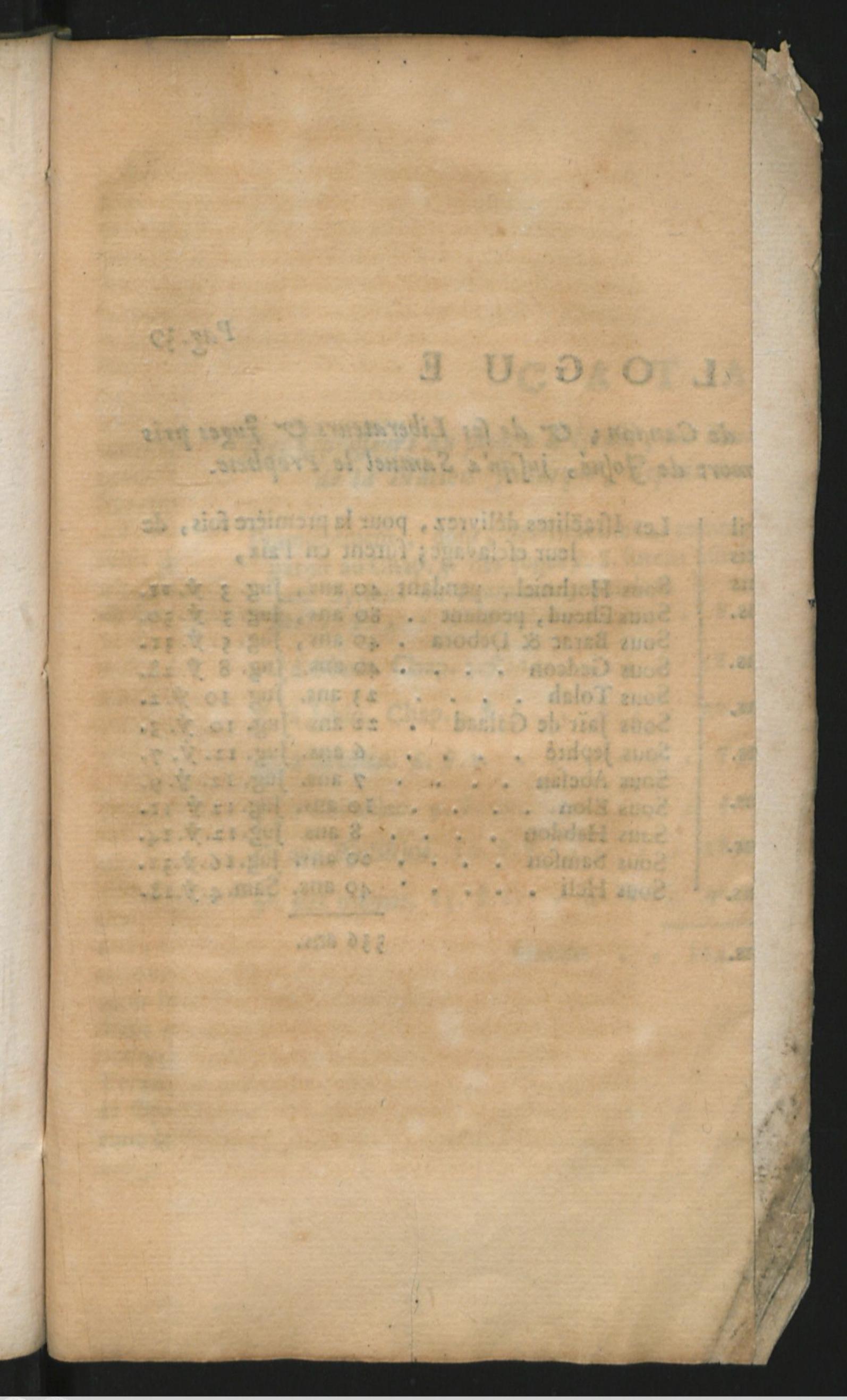
s angua olquot oC 3 moit situi set

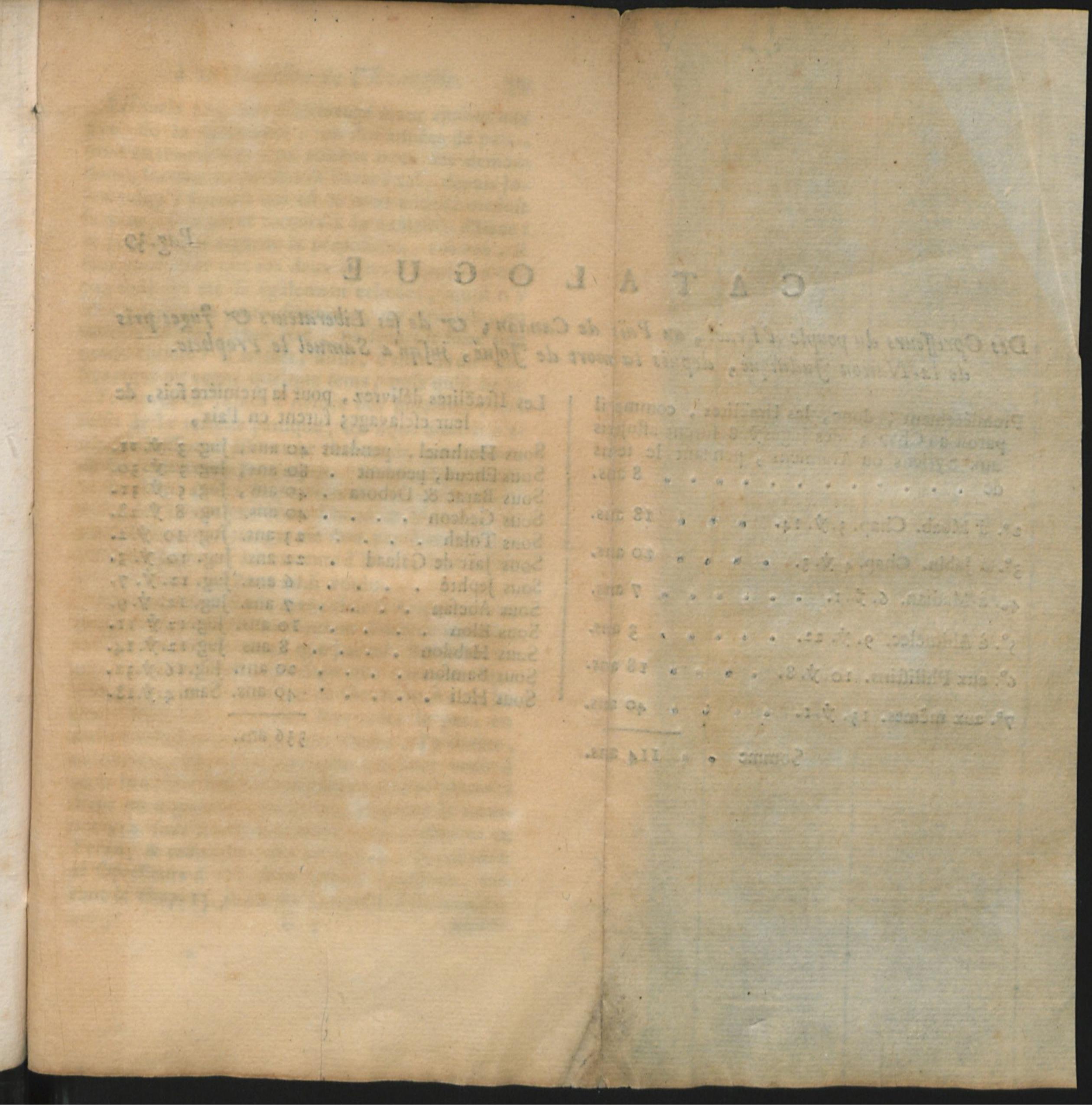
DFG

il s'agit d'un poinct de Chronologie, & non pas de doctrine salutaire. Ne faut-il pas avouer que ces anciens Commentateurs, qui pour faire le nombre de 450, années prenoient à droit & à gauche, quelque bons Theologiens qu'ils fussent, d'ailleurs, auroient, à juste titre, pû s'apliquer la réponse que le Sauveur du monde donna à ses disciples curieux de sçavoir en quel tems, Dieu devoit déli-

vrer Israel. Act. 1. y. 7.

Présentement, Monsseur, qu'il s'agit de vous tirer de l'impatience où vous étes de sçavoir quelle peut être ma découverte heureuse, je reviens, pour vous y mener droit, aux paroles de l'Apôtre, disant, qu'après que Dieu eut distribué par sort, aux Israelites, le Pais des sept Nations dépossédées & détruites, dans la Terre de Canaan, il leur donna des Juges, pendant le tems de 450. ans, jusques à Samuel le Prophete, & laissant en arriere les choses qui précédent cette distribution de Terres, comme ne faisant, absolument, rien à notre sujet; mais regardant à celles qui sont devant nous, je fais, pour vous la merre devant les yeux, la computation des années qui s'écoulerent, depuis la mort de Josué, jusqu'au commencement du ministère de Samuel; & pour cet esser, me faisant deux Catalogues, l'un des Juges qui, de tems en tems, ont délivre & gouverné les Israelites; & l'autre des années qu'ils ont gemi sous le joug auquel Dieu les assujetissoit, pour les punir de leurs rebellions; ainsi que vous l'allez voir, je trouve, justement, le nombre des années que l'Apôtre nous donne : c'est à sçavoir 450. Et que direz-vous, Monsieur, voyant qu'on a compté pour rien, le tems, ou les années que les Puissances étrangeres ont séjourné dans le Pais de Canaan, comme Ministres du Très-haut, pour venger les infractions d'un Peuple ingrat?







## CATALOGUE

Des Opresseurs du peuple d'Israël, au Pais de Canaan; & de ses Liberateurs & Juges pris de la Nation Judaique, depuis la mort de Josué, jusqu'a Samuel le Prophete.

Les Israëlites délivrez, pour la première fois, de leur esclavage; furent en Paix,

Sous Hothniel, pendant	40 ans,	Jug. 3 V. II.
Sous Eheud, pendant.	80 ans,	Jug. 3. V. 30.
Sous Barac & Debora .	40 ans,	Jug. 5. N. 31.
Sous Gedeon		Jug. 8 y . 28.
Sous Tolah	23 ans.	Jug 10. V. 2.
Sous Jair de Galaad .	22 ans.	Jug. 10. y. 3.
Sous Jephté	6 ans.	Jug. 12. N. 7.
Sous Abesan		
Sous Elon	10 ans.	Jug. 12 . 11.
Sous Habdon		
Sous Samson		
Sous Heli		
ACT A SECURITION AND ADDRESS.		PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA

336 ans.



Lesquels 114. ans d'esclavage étant ajoûtez aux 336 de la delivrance, ou des années de paix, nous en trouverons 450, comme nous les demandons, suivant les paroles de Saint Paul, depuis Josué jusqu'à Samuel qui est le tems auquel on doic se fixer, sans avoir recours à la naitlance d'Isaac: & pour ce qui regarde la preposition, environ, il faut considerer que ces deux sortes d'années n'ont pas toujours été si également echeues, qu'il n'y ait eu quelques jours, semaines, ou mois plus ou moins; ce qui, peut être, ne sçauroit faire une année entière? Il ne sert, aussi, à rien de dire que Sçamgar ait regné quelque tems, puis qu'il ne sit qu'achever de ruiner l'Armée des Moabites, qui saissi de la terreur panique, les éco. dont il s'agit, se laisserent assommer comme de gens privez de force de corps & d'esprit. Si vous lisez le y. I. du chap. 4. des Juges vous verrez qu'il n'y eut point de Liberateur entre Eheud & Debora; & par consequent Sçamgar ne doit pas être mis au rang des Juges ou Liberateurs d'Israël, sauf le respect de ceux qui l'ont ainsi voulu.

Mon calcul ainsi fair étant clair & irreprochable, je ne crois pas, M. que vous ou d'autres voudriez me faire un crime de ce que j'ai mis Abimelec du côté des Opresseurs, pendant que quelques Sçavans le metent au nombre de Gouverneurs ou Juges. Toutesois, s'il faut leur ceder le pas, en ceci, comme en bien d'autres choses, j'y donne, volontiers, les mains, attendu que pour venir à mon but, il m'est assez indisferent de le placer à droit ou a gauche; parce que trouvant le nombre 339 sous les Gouverneurs, en y plaçant ce Tyran, & reduisant, par ce moyen, la colomne de Opresseurs à 171 nous aurons toûjours, suivant le chap. 13. ½, 20. du Livre des Act. les 450.

C 4

années

années que nous demandons.

Après quoi, Monsieur, bien que cette Lettre puisse vous paroître d'une étendue plus que raison-nable, j'ose, pourtant me promettre de votre indulgence, la permission de l'étendre un peu davantage, pour vous faire part de trois remarques que j'ai faites, en lisant & examinant le Livre des

Juges, sur notre sujet.

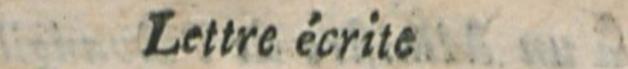
La première remarque est sur le y. 25. du chap. 21. où il est dit qu'en ce tems là, il n'y avoit de Juge en Hraël; & qu'un chacun saisoit ce qu'il trouvoit bon de faire. Surquoi, donc, je dis que, vraisemblablement, il y a, ici, une transposition de chapitre; & que, sans contredit, ces paroles seroient mieux placées, en quelqu'autre endroit, immediatement, après la mort de Josué, & pendant l'interregne des huit années précedentes au Gouvernement d'Hothniel, que non pas de les mettre après Samson le penultième des Juges d'Israel, parce que le Sacrificateur Heli lui succeda de si près que le Saint Esprit ne nous laisse pas voir, entre l'un & l'autre, le moindre intervalle de tems; & qu'ainsi, l'on ne peut, par consequent, point dire, qu'alors les Israëlites fussent sans Rois ou pour mieux dire sans Gouverneur.

Ma seconde remarque roule sur le premier verset du 13. chap. où il est, aussi dit qu'en ce tems,
lù, il n'y avoit point de Roi, en Israël; e que la
Tribu de Dan cherchoit un heritage pour soi: ce
qui ne peut pas, non plus, avoir lieu, après la
mort de Samson, tant pour les raisons que je viens
d'en alléguer, dans ma première remarque, que
parce que la Tribu de Dan avoit, déja, été pourvûë du tems de Josué, comme cela se voit au
chap, 19. ý. 47. en ces mots. Or la contrée écheüe
aux Ensaus de Dan, se trouvoit trop petite, eu

égard

égard a leur nombre; c'est pourquoi, les Ensans de Dan monterent & combatirent la Ville de Lescem; la prirent & la passerent au sil de l'épée; la possederent, y habiterent, & l'apellerent, c'est à dire Lescem, du nom de Dan leur Pere: tel sut, continue l'Historien sacré, au y. 48. l'héritage de la Tribu des Ensans de Dan, selon leurs Familles. De sorte que ce qui en est raporté au chap. 18. des Juges y. 7. & 29. est plûtôt une repetition de ce sair là, que non pas une narration historique: ce qu'il y a de disserent en ces deux passages est que dans l'un, une ville dont il s'agissoit, pour avoir la portion requise, s'apelle Lescem; & dans l'autre, Lais, ce qui ne contredit pourtant pas à la verité du sait.

Enfin, ma 3°. remarque roule sur le v. 28. du chap. 20. des Juges, où il est dit que Phinees Fils d'Eleazar Fils d' Auron, assistoit devant l'Eternel, exerçant la Sacrificature, en ces jour là; ce quine peut, nullement, subsister, voulant que les choses contenues dans tout le chapitre, soient arrivées, dans les derniers tems des Juges; attendu qu'en ce tems là, c'est a dire après Samson, Heli faisoit l'office de souverain Sacrificateur aussi bien que celui de Juge; & qu'autrement il faudroit que Phinées eût vecu beaucoup au de la de 345. ans, vû qu'aparenment, il n'en avoit pas moins de 25. lors qu'avec les Trompetes de retentissement, &c. il fut deputé, pour animer les Israëlites au combat, dans cette grande & memorable journée où la gloire de Moab & de Madian fut, pour jamais, fletrie, comme nous l'aprenons du chap. 31. du livre des Nombres: & de tout ceci je conclus que, par inadvertance ou autrement, il s'est fait, dans les premiéres Editions de la Bible, une transposition, non seulement de quelques passages; mais, aulii,



aussi, de cinq chapitres entiers; à quoi l'on a sans doute, assez, pris garde; mais par je ne sçai quel scrupule, on a mieux aimé tolerer cette beveue, que de la corriger: ce que pourtant n'auroit été que bien fait.

Au reste, Monsieur, comme nous sommes, naturellement fort enclins, à nous promettre ce qui nous paroît avantageux, j'ose me flater que vous ne m'accuserez pas d'avoir trop entrepris, en faisant ce peu d'observations, attendu qu'elles ne donnent aucune atteinte, non plus que les précedentes, aux dogmes de la foi salutaire, & qui proprement ne roulent que sur de faits historiques. Je suis, avec toute la veneration possible &c.

chap ro. des juges, ou alven dis que l'années l'ils

d'Execution Folly la lateout publishent l'explore l'Esternot 4

exergantial Sacrifferiure, es es jour las ce quinc

peur, millemenev lebens, voolant que les cho-

tes concentre dans cont le chaptere, l'oient arri-

vees, dans les derniers terms des juges; attenda

qu'en ce tems la, c'en a dire après Samion, Ele-

It faiffoir I'e file e de fouverain bace he mante auth bion

que celui de Toge ; & qu'ament il faudroit que

Phimees cut veen begincoup an de la de 3 & 5 als

vu qu'aparenuent, il n'en avoir pas moins de 25.

lors yourse tor Transpores de relevement, Cer.

il-fur deputé, pour animer les litralitées au cour-

the springer certe grands for methorable hourings out

la gloire de Meade & de Madien fur, pour japais.

the transport of the state of t

Livere des la simbres : de de rout ceci je conclus que,

par instructioned on sentential ils'elifeit, dans

tes premider Melanis Mela Midde, und chiques

titlens, near toulement de quelques paffages ; mais

. Ellen

